

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70.065
Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
Création de réserves
foncières.
Programme 40HLM
"Modèles-Témoins"
Echange VILLE/ G.TESSIER

DATE DE CONVOCATION

22 juin 1970

DATE D'AFFICHAGE

29 juin 1970

Nombre de conseillers
en exercice 23

Nombre de présents 19

Nombre de votants 18

1

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix
le vingt six juin à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, **BUJARD**, LANUSSE,
GACHET, COLLE, BOUCHET, NAULIN, Mme BIDEAU, MM. BOUDEY,
BERLAND, BROTRÉAU, OSQUIGUIL, POUGET, REIX, STIPAL, TETARD,
NARTEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VULTAGGIO par M. le Maire

Absents : MM. Melle FOUCHE, MM. BETOUS, DOMECCQ, CAMBLONG.

Monsieur TETARD

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

En vue de la réalisation d'un programme de 40 Logements H.L.M.
"modèles-témoins" sur un terrain d'une superficie de 6.123 m² sis
au lieu dit "La Robinière", il s'avère nécessaire d'acquérir par
voie d'échange deux parcelles de terrain dépendant actuellement de
la propriété de M. Georges TESSIER.

a) la première d'une superficie de 2.243 m² aux fins d'aliéna-
tion ultérieure à l'Office Public Départemental des H.L.M. à titre
d'unique participation financière de la collectivité,

b) la seconde d'une superficie de 58 m² aux fins d'élargisse-
ment du chemin de la Robinière appelé à desservir le groupe H.L.M.
précité.

C'est donc une superficie totale de 2.301 m² qui doit être
acquise par voie d'échange, l'ensemble des deux parcelles étant
estimé à la somme de 2.301 Francs.

En échange, la Ville de Royan s'engage à céder à M. TESSIER
à proximité de sa résidence principale et de ses bâtiments agricoles,
joutant ses propres terrains :

1°/ Une parcelle de terrain sise au lieudit "La Robinière"
cadastrée section CI N° 184 pour une superficie de 174 m².

2°/ Une parcelle de terrain sise au lieudit "Le Maine" cadastrée section A.T. N° 236 pour une superficie de 2.127 m²,

soit pour l'ensemble des deux parcelles une superficie totale de 2.301 m² estimée à la somme de 2.301 Frs.

M. le Rapporteur estime que cette transaction présente des avantages certains.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le projet d'échange

Vu l'avis favorable de la Commission d'Expansion, Travaux et Investissements réunie le 24 Juin 1970,

Considérant la nécessité et l'urgence de faciliter la réalisation d'un nouveau programme de 40 logements H.L.M. "Modèles-Témoins",

DECIDE :

- d'échanger à l'amiable :

1°/ Une parcelle de terrain au lieudit "La Robinière" cadastrée section CI N° 184 pour une superficie de 174 m²,

2°/ Une parcelle de terrain au lieudit "Le Maine" cadastrée section AT N° 236, pour une superficie de 2.127 m², soit pour l'ensemble des deux parcelles une superficie totale de 2.301 m², dont la Ville est propriétaire,

Avec :

1°/ Une parcelle de terrain sise au lieudit "La Robinière" cadastrée section CI N° 182 pour une superficie de 2.243 m²

2°/ Une parcelle de terrain sise au lieudit "La Robinière" cadastrée section CI N° 180, pour une superficie de 58 m², soit pour l'ensemble des deux parcelles une superficie totale de 2.301 m², dont M. Georges TESSIER, demeurant au lieudit "Bellevue", commune de ROYAN, est propriétaire,

- de demander à M. le Sous-Préfet de bien vouloir déclarer d'utilité publique ladite transaction,

- que les relevés topographiques, plans de bornage et rapport d'expertise seront dressés par M. MELLET, Géomètre-expert,